



## Compte-rendu du Conseil d'administration en date du 23/11/2021

Ouverture de séance à 17h20 (17 présents, quorum atteint)

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Builles, parent d'élève

Présence de M. Curtaud, représentant du conseil départemental.

17h30 : départ de Mme Uzel, arrivée de Mme Martins et M Lecourtois, 18 présents.

Approbation du compte-rendu du dernier conseil d'administration (21/10)

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 18 acte 32

### Budget

Présentation du rapport ordonnateur par le chef d'établissement ; M. le principal remercie le gestionnaire pour ce travail synthétique et pédagogique.

Cette année, la dotation de fonctionnement augmente légèrement par rapport à l'année précédente.

La nouveauté du repas à 2 euros, action bénéfique pour les familles puisque le prix du repas est divisé par deux, se traduit par une baisse des recettes du service SRH (service restauration hébergement) qui sont quasiment elles aussi divisées par deux.

Les charges communes de la restauration, financées par un prélèvement de 20% des recettes du SRH se retrouvent elles aussi presque diminuées de moitié (18 000 €) alors que les dépenses à assumer restent identiques. Pour équilibrer le budget, le collège prend tout le fonds de roulement disponible (au-dessus du plancher fixé par le Département), soit 16 900€. Ce budget est donc bouclé de manière extrêmement serrée.

Cet équilibrage du budget par ponction du fonds de roulement inquiète M. le Principal : nous n'avons plus aucune marge de manœuvre.

Les enseignants demandent que la mesure du repas à 2 € (bénéfique pour les familles) prise par le conseil départemental soit entièrement et complètement financée par celui-ci sans que le collège n'ait à participer financièrement, fut-ce de façon indirecte.

M. le représentant du conseil départemental rappelle que cet engagement de passer le repas à 2 € a été mis en place à la rentrée de septembre et qu'il fera l'objet d'un bilan sur la première année de mise en place pour évaluer la situation. Il rappelle également que le département a toujours aidé les collèges quand il y avait des difficultés en versant des compléments financiers.

M. le principal indique que cette décision du repas à 2 € a un impact direct sur les finances du collège puisque celui-ci y participe de fait en compensant le manque à gagner des charges communes par ponction dans le fonds de roulement du collège. Les possibilités d'investir en autonomie vont être

réduites à zéro. Pour cette année, le collège peut compenser mais l'an prochain que se passera-t-il ? Qui paiera la participation des adultes aux voyages ? Depuis plusieurs années on assiste à un encadrement du fonds de roulement qui vise à constamment le diminuer, c'est une perte de liberté de manœuvre, n'est-ce pas à terme un changement de philosophie, une manière de « mise sous tutelle » des collèges au détriment de l'autonomie ? Il faut quand même conserver un peu de latitude pour des projets éducatifs non financés par le Département.

Le gestionnaire constate que les recettes du SRH ont quasiment baissé de moitié, qu'il y aura des reports de charges vers le service ALO et qu'il faudra sans doute voter une rallonge courant 2022 pour faire face à toutes nos dépenses contraintes, pourvu que notre fonds de roulement se soit reconstitué après le compte financier. Il souhaite que dans les prochaines dotations, ce manque à gagner en matière de charges communes soit pris en compte et compensé au moins en partie. Il indique qu'outre le budget 2022, cette perte de recettes et de charges communes a déjà eu des conséquences sur le budget de la fin d'année 2021 (arrêt quasi-total des dépenses du ALO pour dégager des crédits + déjà un prélèvement de 7000 € en octobre pour faire face aux factures de viabilisation qui se sont de fait reportées du SRH vers le ALO).

A l'avenir, une augmentation de la dotation de fonctionnement (par la révision des critères de calcul de la part entretien par exemple) permettrait de retrouver une certaine souplesse. Le gestionnaire rappelle le fonctionnement du fonds de roulement (dont le plancher est fixé à 30 jours de dépenses) qui permet de supporter éventuellement un résultat négatif, et qui est abondé quand par exemple un hiver clément permet de moins dépenser en chauffage, l'excédent du domaine viabilisation tombe dans le fonds de roulement ; cette reconstitution du FDR, quand elle a lieu, permet de faire l'appoint en cours d'année quand il s'avère qu'un budget initial a été élaboré de manière un peu trop juste.

Questions des parents : une augmentation du taux de charges communes est-elle envisageable pour compenser la baisse de recettes ?

M Fournet indique qu'une augmentation de quelques points du taux de charges communes ne compenserait pas le gros manque à gagner constaté cette année, que par ailleurs ce taux est encadré et que le collège se situe en la matière dans la moyenne de ce que font les autres collèges.

M. le représentant du conseil départemental rappelle qu'il y a 96 collèges en Isère et que l'encadrement du fonds de roulement par le Département vise à éviter que des sommes importantes soient immobilisées pour rien : auparavant, des collèges avaient 2, voire 3 mois de dépenses constituant leur fonds de roulement. Il indique qu'une évaluation du dispositif sera réalisée en 2022, et que pour les projets pédagogiques il y a le PICC.

Le gestionnaire indique qu'il y a de plus en plus de contrats d'entretien obligatoires. Ils ont été listés et chiffrés lors du dialogue de gestion à la maison du territoire, pour montrer objectivement que les sommes calculées au titre de la maintenance/entretien dans la dotation de fonctionnement sont déconnectées de la réalité et insuffisantes. La dernière rénovation du collège date des années 1990 et il y a de plus en plus d'intervention de remises en état ; par exemple, à la cuisine il y a des matériels froid/chaud à remplacer car les organes internes sont en bout de course ; le Département a heureusement répondu favorablement au projet que nous lui avons soumis, et nous l'en remercions.

M. le représentant du conseil départemental indique qu'il faut effectivement faire remonter au département pour les investissements et montants très importants.

M. le principal remercie le département qui joue très bien son rôle de propriétaire et il sait qu'en cas de gros pépins, celui-ci sera en appui mais il déplore que pour les petites choses, il n'ait plus de marges de manœuvre. Il fait part de son inquiétude concernant cette baisse de recette, il demande que le département évalue les conséquences financières pour les établissements. Ce manque de souplesse financière se traduira par une perte de réactivité pour des petits projets ou investissements qui ne peuvent pas être programmés un an à l'avance donc non éligibles aux financements programmés type PICC.

Le gestionnaire indique que pour les établissements avec cuisine satellite (cas du collège Ponsard), il n'y a pas pour l'heure pas eu de mesure d'accompagnement au repas à 2 €. Même si l'impact n'est pas aussi important que pour les collèges avec cuisine autonome, s'il y a des aides du Département pour ces derniers, il serait souhaitable qu'il y ait également une compensation pour les collèges avec des cuisines satellites.

**Les membres du CA demandent au représentant du Conseil Départemental :**

- Que le bilan de la mise en place du repas à 2€ intègre l'évaluation des conséquences financières pour les collèges.
- Comment sera compensée la perte de recette du service SRH dans les prochaines dotations ?

**Suite de présentation du budget**

Les subventions départementales spécifiques telles que maintenance non programmable, UPE2A, équipements de protection individuelle pour les agents ainsi que la subvention ULIS ne sont pas inscrites au budget. Ce budget sera donc complété en cours d'année 2022 au fil des notifications qui parviendront. Une augmentation de la subvention "petits travaux " serait appréciable pour mieux faire face à nos obligations en matière d'entretien/maintenance.

Question de M Curtaud : Y a-t-il une difficulté liée aux particularités du collège Ponsard (bâtiment ancien...) ?

Réponse du gestionnaire : Non, car la particularité des bâtiments est déjà prise en compte (par exemple dans le calcul de la part viabilisation), mais les réglementations en matière de contrôle, notamment de sécurité, s'empilent, et les dépenses correspondantes augmentent parallèlement sans que les moyens pour y faire face suivent.

M. le principal fait part de 2 points noirs :

- Pour la SEGPA la très forte baisse des recettes de la taxe d'apprentissage. Il a vu avec Mme BROSSARD comment relancer les entreprises et prospecter.
- La très faible sollicitation par les familles du fond départemental pour les voyages, ce point est à travailler.

Concernant les bourses, nous avons la satisfaction d'avoir un nombre important de boursiers (227). Le passage au numérique pour les demandes de bourses s'est bien passé. Le travail est à continuer.

M. le principal remercie le Département, la MdT, l'intendance et l'équipe d'agents pour tout le travail réalisé.

**Vote du budget :** Contre : 0 Abstentions : 2 Pour : 16 acte 28  
Budget adopté.

18h25 : départ de M. Curtaud, 17 présents.

### Les voyages

Point important : les assurances ne couvrent pas une pandémie en cours. Il n'y aura donc aucun remboursement en cas d'annulation causée par la Covid-19.

Conséquences pour le collège : il pourrait y avoir plusieurs milliers d'euros de pertes.

M. le principal propose de voter le budget et la participation des familles et si les perspectives sanitaires s'améliorent en janvier, de concrétiser effectivement les voyages. Acomptes et solde pour les voyageurs seraient dès lors payés aux voyageurs sur le seul exercice 2022.

**Voyage à KHEL (tiers lieu) pour un budget de 5842€ (20 élèves, 2 accompagnateurs) :**

- Proposition de participation des familles de 190€
- Il faut adhérer à l'association MIJE qui organise le voyage

Vote budget et participation des familles :

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 17 Adopté à l'unanimité, acte 30

Adhésion à l'association MIJE

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 17 Adopté à l'unanimité, acte 25

**Voyage en Italie (Toscane) pour un budget de 14 746€ sur une base de 59 élèves et 4 accompagnateurs.**

- Proposition de participation des familles de 210€

On s'adaptera pour échelonner les règlements si le voyage se concrétise.

Vote budget et participation des familles :

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 17 Adopté à l'unanimité, acte 31

### Voyage en Italie ERASMUS

Aucun risque financier puisque le collège n'est pas solidaire du financement en cas d'annulation.

Le projet suit son cours ; il y aura 14 jeunes Italiens à loger en plus ; appel aux familles pour les loger mais pas de réciprocité (à voir aussi avec l'internat du Lycée Fitzgerald).

Regarder pour élargir le projet aux classes de 4<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup>.

Il n'y a pas de vote pour ce voyage.

### Échange ESSLINGEN

Rien n'est construit pour l'instant et les autorités allemandes interdisent les échanges jusqu'à mi-février. Le voyage aura peut-être lieu plus tard dans l'année. Actuellement il est en stand-by.

### Contrats et conventions

**Convention avec l'association des anciens élèves de Ponsard** qui demandent l'autorisation de tenir leur assemblée générale à Ponsard. Cette association fait un travail de mémoire du collège et ponctuellement participe si on les sollicite (offert un babyfoot pour les élèves à la maison des collégiens par exemple).

Vote pour mise à disposition de locaux pour la tenue de cette AG :

Contre : 0    Abstentions : 0    Pour : 17    Adopté à l'unanimité, acte 27

**Convention Lycée Vaucanson et rectorat (paies des AED)**

Une évolution réglementaire stipule que désormais chaque employeur à partir du 1/01/2022 doit retracer les cotisations sociales et faire les prélèvements à la source de ses employés.

Jusqu'à présent le lycée Vaucanson gère en totalité les paies des AED. Maintenant, le lycée continuera à gérer les paies des AED mais certaines données seront envoyées au collège qui les traitera.

Vote

Contre : 0    Abstentions : 0    Pour : 17    Adopté à l'unanimité, acte 26

**IMP**

L'ensemble des projets des intervenants sont détaillés. Le travail consiste principalement à de la coordination de projet. Pour information 1 IMP correspond à 1250 € par an.

M. le principal fait remarquer que les projets devoirs faits et fluence concernent environ 220 élèves soit environ 1/3 des élèves du collège.

Il remercie les professeurs pour le travail réalisé.

Vote

Contre : 0    Abstentions : 0    Pour : 17    Adopté à l'unanimité, acte 24

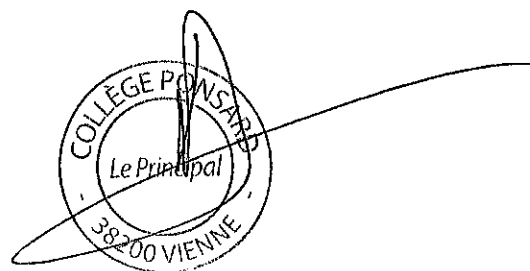
**Vente du vieux fourgon C35**

Le vieux camion bleu qui encombre la cour des verrières sera enlevé par le centre VHU (véhicule hors d'usage) A7 auto-pièces. Ils en donnent 90 €.

Vote pour la vente du véhicule à 90 €

Contre : 0    Abstentions : 0    Pour : 17    Adopté à l'unanimité, acte 29

A 19h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



575